



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 4 MARS 2019

Convocation du 25 Février 2019.

L'an deux mil dix-neuf, et le 4 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : MM. TOURGIS Lionel – LOYANT Jean-Marie - LERÉVÉREND Benoît (adjoints).
Mme LECCELLIER Sophie – Mme MARIE ROSALIE Christèle (délibération n°5) – Mme MOREAUX Sophie – M. PIGEON Michaël – M. AUDOUX Jérôme.

Pouvoirs : Mme LEROYER Sandrine à Mme LECCELLIER Sophie – Mme DUPORT Delphine à M. LEREVEREND Benoît.

Absents : Mme SOREL Audrey – MM. GOUET Jérôme – DUVAL Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme LECCELLIER Sophie.

Le compte rendu de la séance du 4 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la convention d'adhésion au réseau de lecture publique proposée par Caen la Mer.

Accordé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme depuis le 7.01.2019 :

- permis de construire : 2
- certificat d'urbanisme : 9
- déclaration d'intention d'aliéner : 5
- déclarations de travaux : 8

DELIBERATIONS

► **Convention Caen la Mer d'adhésion au réseau de lecture publique (n°1) :** Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer cette convention d'adhésion à compter de 2019 avec une participation financière de 0,15 € par habitant.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **CLECT (n°2) : Correction erreur matérielle sur le montant des charges transférées en voirie pour la commune d'Authie.** Cette commune a effectué une erreur matérielle en investissement sur le montant des charges à transférer en voirie pour un montant de 28 599,87 € (écart en moins par rapport à l'évaluation 2017). Il est proposé, à titre exceptionnel, de corriger cette erreur matérielle.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Autorisation paiement d'une facture en investissement avant vote du budget (n°3) :** Afin d'honorer le paiement d'une facture concernant l'alimentation des pompes des toilettes de l'école maternelle, la mise en place en plafond de l'éclairage du tableau et alimentation du nouveau ballon eau

chaude de la 4^e classe maternelle, il est sollicité que cette facture d'un montant total de 1 697,16 € soit réglée au prestataire avant le vote du budget 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Avancement de grade des agents communaux, détermination des ratios (n°4) :** Il est proposé de fixer le ratio d'avancement de grade des agents communaux à 100 % afin de permettre à la commune d'avoir le choix dans cet avancement de grade pour chaque catégorie professionnelle concernée (grades suivant avis du comité technique en date du 17.01.2019).

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Attribution des demandes de subventions (n°5) :**

- ADMR : 850 € - Club de l'amitié : 230 € - Cyclos de l'Odon : 250 € - FC MOUEN : 900 € - Ecole maternelle : 500 € - Ecole élémentaire : 1.000 € - UNC : 220 € - FSE Collège Jacques Prévert : 217 € - Chambre des Métiers du Calvados : 229,80 € - CFA du Calvados : 60 € - Prévention routière : 100 € - TC2O : 250 € - FSL : 269,96 € - MFR la Bagotière : 60 € - Amuz' Mouen : 200 € - Comité de jumelage (Allemagne) : 800 € - LAMIDO : 550 € - Choisir la médiation en Normandie : 457,20 € - CCAS : 3.000 €.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

► **SYVEDAC :** Monsieur LEREVEREND indique que la gestion des déchets ménagers représente pour Caen la Mer un coût annuel par habitant de 88 €. Une réflexion est menée pour réduire ce coût, concernant notamment les déchets verts et les encombrants (maintien, fréquence des collectes).

► **SDEC :** Monsieur LEREVEREND indique que le SDEC va proposer aux communes de prendre en charge une compétence « petit cycle de l'eau » concernant notamment la distribution et l'assainissement d'eau potable.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

► **Vie communale du 12.02.2019 :** Monsieur LOYANT expose la préparation et l'organisation de l'inauguration de la bibliothèque qui se déroulera le 11 mai 2019.

► **Enfance du 18.02.2019 :** les demandes de budgets des écoles maternelle et élémentaire ont été examinés.

► **Aménagements et investissements du 26.02.2019 :** Monsieur LEREVEREND renvoie au compte rendu adressé par mail à l'ensemble du conseil municipal et rappelle les points principaux envisagés lors de cette commission : signalétique des voies douces communales, installation de modules sportifs dans la zone de loisirs extérieurs, aménagement du plateau situé angle rue Pierre Castel et route de Bretagne.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

► **Orthographe nom de la bibliothèque :** après concertation et avis des membres présents et représentés, il est retenu à la majorité l'orthographe suivant : **Charles Thomine DESMAZURES.**

► **Fête communale :** 30 juin 2019 – la commune recherche un orchestre pour assurer l'animation de la soirée.

► **Conseil des Jeunes Citoyens :** présentation des projets et du fonctionnement du CJC.

► **Conteneur verre enterré** : Caen la Mer nous propose gratuitement un conteneur. L'emplacement envisagé est sur le terrain communal angle rue Pierre Castel et route de Bretagne.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 23 h.